

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mercredi 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 9 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	34
Nombre de votants :	34

Nombre de conseillers présents : ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, FERRAND Benoit, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Éric, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, MONTOYA Marc-Antoine, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 6 (CONTREL Nathalie donne pouvoir à JANNIN Pierrick, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à SCHUTZ Claire, Du VERGER Laurence donne pouvoir à MARGERI Marielle, GUYON Loïc donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques)

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : RIO Jean-Baptiste

Objet : Subventions aux associations – Attributions complémentaires

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2025-23 du 16 avril 2025 portant attribution des subventions 2025 aux associations ;

Vu la délibération n°2025-40 du 18 juin 2025 portant attribution d'une subvention complémentaire à l'ADAPEI 69

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources humaines, Finances, Numérique, Affaires générales et Vie économique du 2 octobre 2025 ;

Considérant que la Ville a été sollicitée par plusieurs associations (L'Araire, Jeunes Sapeurs-Pompiers de Tassin et les Petites cantines) pour l'octroi de subventions présentant un intérêt local et pour un montant total de 13 000€ ;

Considérant qu'au regard de l'action menée par ces associations, la Ville de Tassin la Demi-Lune souhaite apporter une réponse favorable à ces trois demandes en octroyant l'aide financière sollicitée ;

Le Conseil Municipal :

- 1) **DECIDE** d'attribuer et de verser aux associations ci-dessous, une subvention de fonctionnement pour un montant total de 13 000€ :
 - Association ARAIRE : 500 €
 - Association JSP Tassin : 4 500 €
 - Les Petites cantines : 8 000 €
- 2) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 à la section fonctionnement du Budget Principal de la Ville de Tassin la Demi-Lune 2025 ;

Après en avoir délibéré par : **à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 15 octobre 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : 24/10/2025
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : 24/10/2025



Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune

Jean-Baptiste RIO
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.